



PV ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2023

45 clubs présents

84 voix donc, 43 voix indispensables pour les approbations des rapports.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2023, avec 84 voix pour et aucune abstention ou vote contre sur un total de 84 voix.
2. Lecture du rapport du Président, suivi de questions concernant notamment les délais de mise en place du ROI, la prise en compte des ROI spécifiques aux commissions, et la possibilité de partager avec les affiliés des documents intermédiaires de travail relatifs au ROI.

Le rapport et les questions/réponses ont été approuvés à l'unanimité avec 84 voix.

3. Rapport de la Secrétaire générale suivi des questions concernant des aspects pratiques de l'inscription et du renouvellement des licences via la plate-forme My Fédé ainsi que des demandes de changement de données telles que grades Kyu, changement adresse domicile de l'affilié

Le rapport et les questions/réponses ont été approuvés à l'unanimité avec 84 voix.

4. Présentation du rapport du Trésorier général comprenant le bilan financier de l'exercice 2022, sans aucune question ou objection, et approuvé à l'unanimité avec 84 voix.
5. Présentation du rapport du Commissaire-réviseur sans question, et approuvé à l'unanimité avec 84 voix.
6. Ratification des décisions prises lors de l'Assemblée Technique et Sportive du 26 février 2023, incluant les rapports des Commissions, avec des questions concernant principalement l'organisation des événements par rapport aux calendriers existants. Approuvé à l'unanimité avec 84 voix.
7. Décharge aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022, approuvée à l'unanimité avec 84 voix.

8. Examen du budget prévisionnel pour l'exercice 2023, avec des questions concernant notamment les cotisations, les bénéfices, les frais de fonctionnement et le remboursement des frais pour les bénévoles. Approuvé à l'unanimité avec 84 voix.

En conclusion, tous les points de l'ordre du jour ont été approuvés à l'unanimité par les 84 voix des 45 clubs présents lors de l'assemblée générale.

Questions/Réponses :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2022

Pas de question

2. Rapport du Président

Question de Geoffrey VAN HECKE (GV) : Quel sera le délai pour la publication du ROI ?

Réponse : L'OA (Organisation/Entreprise) espère publier le ROI dans le courant de cette année, via une Assemblée Générale Extraordinaire (AGE), et cela pourrait se faire dans quelques mois si la charge de travail et les dossiers en cours le permettent.

Question de Georges GRAVA (GG) : Les ROI des commissions seront-ils également repris dedans ?

Réponse : Tous les ROI des commissions seront inclus dans le ROI général, et parfois des annexes seront nécessaires. L'ensemble sera présenté et soumis lors de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de 2024.

Question de Stéphane CARO (SC) : Y aura-t-il possibilité de consulter des documents intermédiaires de travail ?

Réponse : Il sera difficile de consulter des documents intermédiaires de travail, car l'objectif est de construire un ROI cohérent.

3. Rapport de la Secrétaire générale.

Q : GG : concernant les module inscription et renouvellement de licences ?quelle évolution envisagée ?

R : Transfert via plateforme en projet

Q : Les demandes de modification (telles que l'adresse domicile ou l'adresse e-mail) soumises via My Fédé pourraient-elles être confirmées ?

R : Fabienne Charlier (FC) fait suivre la demande auprès de Nicolas Fusillier (NC)et encourage les utilisateurs à donner leurs commentaires pour améliorer le système.

NC : Pour des demandes exceptionnelles telles que le changement de sexe ou de date de naissance, il est préférable de les demander par e-mail.

Q : lors d'évènements dont les inscriptions des participants sont gérés par la plateforme, pourquoi ne pas juste mettre le numéro de licence afin que toutes les coordonnées apparaissent

R : les règles de protection des données (RGPD) interdisent de simplement afficher les coordonnées, il faut être prudent et de surcroit, il ne s'agit pas des mêmes banques de données.

Néanmoins, à terme ce sera possible.

Q : Pourquoi ne pas diminuer le montant des cotisations des -6 ans (CV)

R : Frédéric TREUTTENS (FT) souligne l'importance de maintenir une certaine équité dans le traitement de tous les membres. Il mentionne également que, dans la situation budgétaire actuelle, il n'est pas possible de renoncer à une partie des revenus.

CV évoque le fait que certains jeunes enfants ne sont pas capables de pratiquer le judo et qu'ils ont donc rejoint des activités alternatives telles que la psychomotricité. Ce pourquoi ils ne sont pas affiliés à la fédération.

FT : alors ce n'est pas dans les activités du club et ne doivent pas apparaître sur le site

SC : pour les cours de judo dispensés par un professeur titulaire d'un titre Adeps. il est logique d'affilier les enfants participant à ces cours.

Fabienne Charlier (FC) souligne que les mutuelles remboursent en grande partie le montant de l'affiliation, ce qui signifie que la licence de judo ne coûte rien pour les judokas.

Serge TUYPENS (ST) propose d'augmenter le nombre d'activités éducatives provinciales pour attirer plus de membres et propose également de mettre en place des « passerelles » entre les activités éducatives et la compétition pour encourager la participation.

FT confirme que l'O.A. est en accord avec cette vision et mentionne l'arrivée du passeport judo en septembre 2023.

Vincent MOTTET (VM) souligne l'importance de la solidarité au sein de la fédération et l'idée que tous les membres devraient prévoir le paiement de la licence. Il exprime également des préoccupations concernant les clubs qui ne reversent pas les cotisations des membres et ceux qui affichent des montants de cotisation incorrects sur leurs sites.

Christophe BELOTTE (CB) suggère de communiquer directement aux parents les coûts réels de la licence pour éviter toute confusion. Ce n'est pas si cher : 44€ ou 45€.

4. Rapport du Trésorier général comprenant le bilan et le compte des recettes et dépenses de l'exercice 2022. (Lecture et présentation de Bériot)

Pas de question, un seul commentaire de ST : « je ne comprends pas tout mais je trouve que l'exposé assure la confiance transpire la compétence »

5. Rapport du Commissaire-réviseur

Pas de question

6. Ratification des décisions prises lors de l'Assemblée Technique et Sportive du 26 février 2023, incluant les rapports des Commissions.

FT : Plus ou moins 50 personnes présentes et tous les projets ont été accueillis favorablement

Q : CV : Les dates de l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) tombent souvent pendant les compétitions, ce qui pose un problème pour la participation Peut-on y faire attention

R : FT : en effet, mais avec les calendriers que l'on a ... le calendrier restera problématique.

Les congés scolaires, qui englobent maintenant trois week-ends, aggravent la difficulté de planifier.

Q : CV : les soirées ??

R : non, pas possible d'un point de vue timing

GG : par rapport au calendrier, le souci, c'est que l'on se retrouve avec les compétitions, les formations... le même jour. Il faudrait un calendrier commun, et y mettre au plus vite les informations.

Il y a des dates qui sont fixes, avec des récurrences.

G.G. propose que la fédération envoie des demandes aux clubs pour obtenir ces informations.

FT : on connaît les dates mais en tant qu'organisateur il y a parfois des dates qui changent car les salles sont indisponibles, manque de bénévoles ... On ne doit pas s'immiscer dans la vie des clubs.

GG : en général, on sait quand nos salles sont bloquées

Sébastien Bonte (SB) : Est-il problématique qu'il y ait des compétitions dans 2 provinces différentes ?.

Quel est le souci ? De surcroît si c'est pour les plus jeunes ? (- 6 ans)

Alain COLIGNON (AC) ,un calendrier est établi en collaboration avec l'administratif, mais peu de clubs nous signalent les dates de leurs activités

On tente de fixer des dates

Il est mentionné que les clubs ne signalent pas toujours leurs dates d'activités à la fédération, ce qui rend difficile l'établissement d'un calendrier cohérent.

Christian Immers (CI) demande les dates des championnats provinciaux

ST, on s'emprisonne dans un mode de réflexion qui dit que la compétition prend le plus de plus de place contrairement aux rencontres pédagogiques car les enfants sont la base de notre sport.

Q : GG double licence belge et étrangère ?pas eu de réponses lors de IATS

R : FT, c'est un point de fonctionnement entre fédérations amies et non, de l'ATS.

7. Décharge aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2022.

8. Examen du budget prévisionnel pour l'exercice 2023, comprenant : (présentation du trésorier)

Pas de question

a. La fixation du taux de la licence-assurance ;

Fixation du taux de la licence-assurance est proposée à 45€. Ce n'est pas une énorme augmentation mais on se doit en tant que OA d'en faire la proposition au vu de l'augmentation du coût de la vie

b. La fixation du taux de la cotisation fédérale des clubs-membres

Le montant pour 2023 est proposé à 65€

ST : Qu'en est-il des cotisations provinciales ?

FT : Nous allons avoir une discussion pour harmoniser le montant au sein des différentes provinces. Nous organisons des rencontres formelles avec les Comités provinciaux, nous tentons de nous réunir deux fois par an pour en discuter avec eux.

SC : Nous votons un budget mais qu'en est-il du réalisé ?

FT : Au fur et à mesure de l'année, nous devons nous adapter et parfois dépasser le budget. L'important est que le total réalisé soit équilibré et ne mette pas la fédération en difficulté. Nous disposons du budget mais il ne faut pas non plus le dépenser intégralement. Il a été nécessaire, et encore plus cette année, de contrôler le budget tous les trimestres. Nous verrons si nous sommes dans le bon...

SC : Que faire en cas d'imprévu ? Faut-il des AG si des dépenses non prévues surviennent ?

FT : Non, nous disposons d'avois et en tant que gestionnaires, nous pouvons considérer que la dépense non budgétisée est cohérente et justifiée, et donc, la présenter à la prochaine AGO. Le rôle d'une Fédération est de donner une vision financière, mais des modifications peuvent y être apportées.

CV : Qui bénéficie du reliquat ?

FT : Le dossier du dojo fédéral s'élève à 1 million 300 mille euros, et donc avec l'argent de la FWB, du cantonnement, etc., il reste un reliquat à financer. Nous aurons des frais de fonctionnement et ferons des bilans, avec éventuellement des reliquats. Ce n'est pas parce qu'il y a un bénéfice annoncé que nous devons forcément l'utiliser.

CV : Qu'en est-il de l'arbitrage et du défraiement ?

FT : Il n'y a pas que les arbitres, il y a d'autres bénévoles non rémunérés à considérer. Pensez-vous vraiment que si le défraiement passait de 27 à 30 euros, cela motivera nettement plus les arbitres ? Nous devons identifier les problématiques et tenter de trouver des solutions.

CV : La prestation en Flandre est différente !

FT : En Flandre, toutes les activités sont payantes, et donc, effectivement, cela pourrait être une des sources de financement.

GG : Il est important de communiquer plus rapidement les nouvelles règles d'arbitrage, surtout pour nos judokas qui sortent à l'étranger.

FT : Les changements sont directement applicables et doivent être diffusés. Il faut du temps pour digérer et s'organiser.

HNR : Il est convenu que les deux ailes s'accordent.. On ne change rien jusqu'au prochain séminaire, et nous en discuterons le 15 mai lors de la prochaine réunion, la commission sportive se chargera de cela au niveau des élites.

HNR : tout est en ligne sur le site de l'UE.